

Bordereau attestant l'exactitude des informations - CANNES - 0602 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 27/01/2026 - 222 - 2024 B 00197 - 984 157 081 - 2M REAL ESTATE

Formulaire obligatoire (article 302, septies
A bis du Code général de l'imposition)

1 BILAN SIMPLIFIE

DGFIP N° 2033-A-SD2025

Désignation de l'entreprise SARL 2M REAL ESTATE		11 avenue Paul Guigou Résiden		Néant <input type="checkbox"/>	
Adresse de l'entreprise		06400 CANNES		Durée de l'exercice en nombre de mois *	
SIRET		9 8 4 1 5 7 0 8 1 0 0 0 2 2		Durée de l'exercice précédent *	
				Exercice N clos le 31122024	
				Exercice N-1 clos le	
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2	
				Net 3	
				Net 4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010		012	
		014		016	
	Immobilisations corporelles*	028		030	
	Immobilisations financières* (1)	040		042	
	Total I (5)	044		048	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052
		Marchandises *	060		062
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066	
	Créances { Clients et comptes rattachés* (2) { Autres* (3)	068		070	
		072	620	074	620
	Valeurs mobilières de placement	080		082	
	Disponibilités	084	6	086	6
	Charges constatées d'avance *	092		094	
	Total II	096	626	098	626
	Total général (I + II)	110	626	112	626
PASSIF				Exercice N NET 1	
				Exercice N-1 NET 2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *			120	1 000
	Ecart de réévaluation			124	
	Réserve légale			126	
	Réserves réglementées*			130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)			132	
	Report à nouveau			134	
	Résultat de l'exercice			136	(4 952)
	Subventions d'investissement			137	
	Provisions réglementées			140	
	Total I			142	(3 952)
Provisions pour risques et charges			154		
Total II			154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164	
	Fournisseurs et comptes rattachés *			166	238
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA 169)			172	
	Comptes courants d'associés			173	4 340
	Autres dettes			175	
	Produits constatés d'avance			174	
	Total III			176	4 578
Total général (I + II + III)			180	626	
RENOUVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

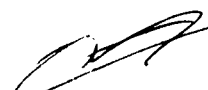
Contrôle conforme
à l'original

[Signature]
N+
23/01/2026, 09:54

2 COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) DGFIP N° 2033-B-SD2025

Formulaire obligatoire (article 301 septies A-bis du Code général des impôts)		Designation de l'entreprise: SARL ZMREAL ESTATE		Exercice N° du le 31122024		Exercice N° du le 2		Néant <input type="checkbox"/>		
A - RÉSULTAT COMPTABLE										
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209	210						
	Production vendue	{ biens dont export et livraisons services * intracommunautaires	215	214						
			217	218						
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222						
	Production immobilisée *			224						
	Subventions d'exploitation reçues			226						
	Autres produits			230						
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)			232						
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234					
		Variation de stock (marchandises) *			236					
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238							
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *			240							
Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242			3 627				
Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAR *)		243	244			197				
Rémunérations du personnel *			250			35				
Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)			252			1 093				
Dotations aux amortissements * (dont am. ordonné en vertu de l'art. 39, I-2°, al 5 du CGI)		255	254							
Dotations aux provisions			256							
Autres charges	{ dont provisions fiscales pour implantations dont obligations versées aux organisations syndicales et professionnelles	259	262							
		260								
Total des charges d'exploitation (II)			264			4 952				
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			270			(4 952)				
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers (III)			280						
	Produits exceptionnels (IV)			290						
	Charges financières (V)			294						
	Charges exceptionnelles	Dont am. ordonné en vertu de l'art. 217 octies Dont am. ordonné en vertu de l'art. 39 quinquies D	347	300						
			348							
	Impôts sur les bénéfices * (VII)			306						
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)			310			(4 952)			
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312		314		4 952		
Déductibles	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316						
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318						
	Provisions non déductibles *			322						
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324						
	Divers * dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	écarts de valeurs liquidatives sur OPC *	247	330			248			
	Fraction des loyers à rembourser dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de location d'option (Part de loyers dispensés de réintégration (art. 339 section D))		249	251						
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998						
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999						
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997						
Déductibles	Entreprises nouvelles (44 septies)	986	Jeune entreprise innovante (44 septies A)	989	Zone de revitalisation rurale (44 quinquies)	138				
	ZFA NO (44 quinquies)	345	Zones franches urbaines (44 octies A)	987	Bassins urbains à dynamiser (44 quinquies)	992	Zone de développement prioritaire (44 septies)	993		
	dont divers *	Créance due au report en arrière du déficit	346	Dédution exceptionnelle (art. 39 decies A)	643	Dédution exceptionnelle (art. 39 decies B)	645	Dédution exceptionnelle (art. 39 decies C)	647	
		Dédution exceptionnelle (art. 39 decies D)	648	Dédution exceptionnelle (art. 39 decies E)	649	Dédution exceptionnelle (art. 39 decies F)	990			
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS			352			354		4 952	
	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)			356						
Déficits antérieurs reportables *						360				
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS			370			372		4 952		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

Certifié conforme
 à l'original

 nt

PROCÈS-VERBAL DE DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ
UNIQUE TENANT LIEU D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
MIXTE

2M REAL ESTATE

SARL (Société à associé unique)

Capital social : 1 000 Euros

Siège social : Résidence le Fontainebleau 11 avenue Paul Guigou 06400 Cannes

RCS : 984 157 081 RCS Cannes.

Date : 23 janvier 2026

Heure : 10.30

Lieu : 140 chemin de l'orangerie 06600 Antibes

I. Constitution de l'assemblée

L'assemblée générale mixte est présidée par : Madame Etienne Manon

Fonction : Gérante

II. Ordre du jour

1. Résolutions relevant de la compétence de l'assemblée générale ordinaire
2. Résolutions relevant de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire
3. Pouvoirs pour formalités

III. Résolutions relevant de l'assemblée générale ordinaire

Première résolution : Approbation des comptes

Texte de la résolution :

L'associé unique après avoir pris connaissance des comptes annuels de l'exercice clos le 31.12.2024 approuve les dits comptes tels qu'ils lui ont été présentés, faisant apparaître une perte de 4 952 Euros.

En conséquence, quitus entier et sans réserve est donné au gérant pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice écoulé.

Résultat du vote :

- Pour : 1
- Contre : 0
- Abstention : 0

La résolution est adoptée

Deuxième résolution : Affectation du résultat

Texte de la résolution :

L'associé unique décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31.12.2024. Résultat déficitaire, la perte est intégralement affectée au report à nouveau débiteur, lequel s'élève désormais à : 4 952 Euros

Résultat du vote :

- Pour : 1
- Contre : 0
- Abstention : 0

La résolution est adoptée.

IV. Résolutions relevant de l'Assemblée Générale extraordinaire :

Première résolution : Perte de plus de la moitié du capital social, poursuite de l'activité.

Texte de la résolution :

Conformément aux dispositions de l'article L.223-42 du Code de commerce, il résulte des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 que les capitaux propres de la société sont devenus inférieurs à la moitié du capital social.

Après avoir pris connaissance desdits comptes et après examen de la situation financière de la société, l'associé unique décide expressément de ne pas prononcer la dissolution anticipée de la société et de poursuivre l'activité.

Il est en outre décidé que les capitaux propres seront reconstitués à hauteur d'au moins la moitié du capital social au plus tard à la clôture du deuxième exercice suivant celui au cours duquel la constatation des pertes est intervenue.

Résultat du vote :

- Pour : 1

- Contre : 0

- Abstention : 0

+La résolution est adoptée.

V. Pouvoirs

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir toutes formalités légales.

VI. Clôture de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à : 11 heures 30

Fait à Antibes, le 23 Janvier 2026

La Gérante : Mme ETIENNE Manon

